



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION ET DE SUPPORTS DE SIGNALÉTIQUE POUR LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Commun à tous les lots

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 30 juin 2026 à 16h00

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE

Table des matières

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet du marché	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Décomposition du marché	3
1.4 - Type et montant du marché.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique de l'attributaire	4
2.3 - Variantes	5
3 - Conditions relatives au marché	5
3.1 - Durée du contrat et reconduction	5
3.2 - Délai d'exécution des prestations	5
3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Échantillons.....	10
6 - Examen des candidatures et des offres	10
6.1 - Sélection des candidatures.....	10
6.2 - Examen des offres	11
6.3 - Critères de jugement des offres.....	11
7 - Demandes de renseignements complémentaires en cours de consultation et modifications de détail du DCE	18
7.1 - Demandes de renseignements complémentaires en cours de consultation	18
7.2 - Modifications de détail du DCE.....	18
8 - Modalités de remise des plis	18
9 - Délais et voies de recours	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet du marché

La présente consultation concerne le marché de fournitures courantes et services pour :

IMPRESSION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION ET DE SUPPORTS DE SIGNALÉTIQUE POUR LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

La direction de la Communication du Département du Val-de-Marne souhaite confier à un prestataire les prestations suivantes :

- - l'impression sur machines rotatives de ses documents de communication sur supports papier ;
- - l'impression sur machines offset feuilles ou numérique de ses documents de communication sur supports papier et spéciaux ;
- - l'impression, la fabrication, la pose et la dépose de ses supports permettant de signaler les chantiers et équipements départementaux ;
- - l'impression, la fabrication, la pose et la dépose de ses supports permettant de signaler les événements ainsi que certaines campagnes de communication.

Ce marché fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur.

Lieu(x) d'exécution :

Région Ile-de-France

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition du marché

Le présent marché est décomposé en quatre lots :

Lots	Désignation
1	Impression rotative des documents de communication sur supports papier
2	Impression feuilles ou numérique des documents de communication sur supports papier et spéciaux
3	Impression, fabrication, pose et dépose de supports de signalétique des chantiers et équipements départementaux
4	Impression, fabrication, pose et dépose de supports de signalétique des événements et campagnes de communication

Chaque lot donnera lieu à un marché distinct dont l'étendue est décrite dans le cahier des clauses particulières pour chaque lot (C.C.P.). Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre à un ou plusieurs lots et pourront se voir attribuer un ou plusieurs lots.

1.4 - Type et montant du marché

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel, passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, ainsi que R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Cet accord-cadre donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Lots	Désignation	Montant mini HT annuel	Montant maxi HT annuel
1	Impression rotative des documents de communication sur supports papier	sans	800 000 €
2	Impression feuilles ou numérique des documents de communication sur supports papier et spéciaux	sans	500 000 €
3	Impression, fabrication, pose et dépose de supports de signalétique des chantiers et équipements départementaux	sans	250 000 €
4	Impression, fabrication, pose et dépose de supports de signalétique des évènements et campagnes de	sans	250 000 €

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Objet principal	Libellé objet principal
79823000-9	Services d'impression et de livraison
Objet complémentaire	Libellé objet complémentaire
51300000-5	Services d'installation de matériel de communication

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L2122-1 et R2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 7 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique de l'attributaire

En application des articles R2142-21 et R2151-7 du Code et afin d'assurer une libre et loyale concurrence entre les différents candidats et de permettre à l'acheteur public une juste appréciation des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur interdit aux opérateurs économiques de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cas où l'opérateur économique est un groupement momentané d'entreprises, pour la présentation d'une candidature ou d'une offre, aucune forme particulière n'est imposée.

En application de l'article R2142-24 du Code, après attribution du marché public à un groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur imposera que son mandataire soit solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur afin de s'assurer que la prestation pourra être exécutée en totalité compte-tenu de l'impossibilité d'une reprise en régie de la prestation confiée, du fait de l'absence de capacité technique du pouvoir adjudicateur.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Conditions relatives au marché

3.1 - Durée du contrat et reconduction

Le prendra effet à compter de sa date de notification, au plus tôt le 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Il pourra être reconduit par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Pour chaque lot, le montant maximum de la première et de la dernière période d'exécution sera rapporté au prorata temporis de la période effectivement exécutée.

Le titulaire ne pourra pas refuser sa reconduction. Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire, il notifiera sa décision, par écrit, au titulaire, avant la fin de la période de validité du marché.

Le titulaire s'engage à une disponibilité annuelle totale. Les prestations doivent être réalisées dans les délais impartis quelle que soit la période, y compris été et fin d'année.

3.2 - Délai d'exécution des prestations

Les délais d'exécution sont précisés au point 7 du Cahier des Clauses Particulières.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur les fonds propres du pouvoir adjudicateur contractant.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement seront fixés en application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière.

La majoration et l'indemnité appliquées seront celles en vigueur au moment de la réception de la facture par le pouvoir adjudicateur

4 - Contenu du dossier de consultation

Lot 1

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières commun aux quatre lots et son annexe (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le règlement de la consultation commun aux quatre lots (RC) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).

Lot 2

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières commun aux quatre lots et son annexe (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le règlement de la consultation commun aux quatre lots (RC) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE).

Lot 3

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières commun aux quatre lots et son annexe (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le règlement de la consultation commun aux quatre lots (RC) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- L'étude de cas

Lot 4

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses particulières commun aux quatre lots et son annexe (CCP) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le règlement de la consultation commun aux quatre lots (RC) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- L'étude de cas et ses annexes.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique <http://www.valdemarne.fr/marches-publics>, ou depuis le site <http://www.maximilien.fr> ou directement depuis le lien URL disponible dans la rubrique « Adresses complémentaires » de l'avis d'appel public à la concurrence. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par le candidat au plus tard 6 jours francs avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe « Dites-le nous une fois ». Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui en demeurent valables.

Dans ce cas, le candidat doit préciser lors de quelle consultation il a fourni les informations pour que l'administration soit en mesure de les utiliser.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.1 - Documents à produire

Pièces de la candidature communes aux quatre lots.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Le pouvoir du représentant légal de l'entreprise afin de permettre la signature du marché par son représentant

Le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour rappel, pour toutes les entreprises employant au moins 50 salariés, le procès-verbal du comité Social et Economique portant sur l'examen du rapport et du programme de la politique sociale de l'entreprise **doit être communiqué par tout candidat à l'obtention d'un marché public (art. L2312-27 du Code du travail).**

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser

- Soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
- Soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre – Lot 1 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.	[Signature électronique permise, cf commentaire ci-dessous*]
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement rempli.	[Signature électronique non requise]
Le détail quantitatif estimatif communiqué (DQE) , dûment complété (il est précisé que le détail quantitatif estimatif est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que le jugement des offres).	[Signature électronique non requise]
Le mémoire technique permettant d'évaluer et noter : <ul style="list-style-type: none">- l'adéquation des ressources mises à disposition pour exécuter les prestations objets du marché (effectifs et qualifications de l'équipe dédiée) ;- la pertinence de la méthodologie de travail déployée pour garantir la qualité des prestations objets du marché dans les délais indiqués ;	[Signature électronique non requise]

- La qualité de la démarche environnementale de l'entreprise concernant les gammes de produits et la livraison utilisées en lien avec l'objet du marché).	
Les échantillons datant de moins de 5 ans pour les supports suivants : - 2 magazines quadri, comprenant 28 pages minimum - 2 brochures quadri pour une quantité supérieure à 100 000 exemplaires	

Pièces de l'offre – Lot 2 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.	[Signature électronique permise, cf commentaire ci-dessous*]
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement rempli.	[Signature électronique non requise]
Le détail quantitatif estimatif communiqué (DQE), dûment complété (il est précisé que le détail quantitatif estimatif est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que le jugement des offres).	[Signature électronique non requise]
Le mémoire technique permettant d'évaluer et noter : - l'adéquation des ressources mises à disposition pour exécuter les prestations objets du marché (effectifs et qualifications de l'équipe dédiée) ; - la pertinence de la méthodologie de travail déployée pour garantir la qualité des prestations objets du marché dans les délais indiqués ; - La qualité de la démarche environnementale de l'entreprise concernant les gammes de produits et la livraison utilisées en lien avec l'objet du marché.	[Signature électronique non requise]
Les échantillons datant de moins de 5 ans pour les supports suivants : - 2 brochures minimum quadri, comprenant une couverture 4 pages sur papier couché mat ou brillant 150g ou approchant, et un intérieur de 8 à 16 pages imprimée sur un papier couché mat ou brillant 115g ou approchant pour une quantité supérieure à 1.000 exemplaires ; - 1 affiche quadri 40 cm x 60 cm ; - 2 dépliants minimum 3 volets minimum ; - 1 brochure ou dépliant sur papier de création.	

Pièces de l'offre – Lot 3 :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.	[Signature électronique permise, cf commentaire ci-dessous*]
Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement rempli.	[Signature électronique non requise]

<p>Le détail quantitatif estimatif (DQE), dûment complété (il est précisé que le détail quantitatif estimatif est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que le jugement des offres).</p>	<p>Signature électronique non requise]</p>
<p>Le mémoire technique permettant d'évaluer et noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cohérence de la méthodologie générale d'intervention pour exécuter les prestations objet du marché ; - la pertinence de la réponse à l'étude de cas et un estimatif financier joint; - la qualité de la démarche de valorisation des déchets issus des supports de signalétique réalisés par le prestataire. 	<p>[Signature électronique non requise]</p>
<p>Les échantillons, IMPRIMÉS (avec visuel), datant de moins de 5 ans pour les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PVC toilé ou approchant ; - PVC toilé micro perforé ou approchant ; - type « dispa » ou équivalent éco-responsable ; - plastique alvéolé ou approchant ; - type « dibond » ou approchant ; - PVC blanc ou approchant ; - carton plume ou approchant. - polyester maille drapeau - intissé 150g 	

Pièces de l'offre – Lot 4 :

Libellés	Signature
<p>L'acte d'engagement (AE) et ses annexes.</p>	<p>[Signature électronique permise, cf commentaire ci-dessous*]</p>
<p>Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) intégralement rempli.</p>	<p>[Signature électronique non requise]</p>
<p>Le détail quantitatif estimatif (DQE), dûment complété (il est précisé que le détail quantitatif estimatif est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que le jugement des offres).</p>	<p>[Signature électronique non requise]</p>
<p>Le mémoire technique permettant d'évaluer et noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cohérence de la méthodologie générale d'intervention pour exécuter les prestations objet du marché ; - la pertinence de la réponse à l'étude de cas et un estimatif financier joint; - la qualité de la démarche de valorisation des déchets issus des supports de signalétique réalisés par le prestataire. 	<p>[Signature électronique non requise]</p>
<p>Les échantillons, IMPRIMÉS (avec visuel), datant de moins de 5 ans pour les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PVC toilé ou approchant ; - PVC toilé micro perforé ou approchant ; - type « dispa » ou équivalent éco-responsable ; - plastique alvéolé ou approchant ; - type « dibond » ou approchant ; - PVC blanc ou approchant ; 	

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- carton plume ou approchant.- polyester maille drapeau- intissé 150g | |
|---|--|

L'offre technique sert au jugement des offres.

* L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature de l'acte d'engagement n'est plus exigée dès le dépôt de l'offre. Elle ne sera exigible qu'au stade de l'attribution du marché. L'attributaire devra alors retourner l'acte d'engagement signé **original** complété :

- Soit par courrier si celui-ci est signé manuellement par la personne habilitée (document non scanné) ;
- Ou électroniquement via la plateforme Maximilien, si celui-ci est signé électroniquement par la personne habilitée.

Selon le principe d'intangibilité de l'offre, tout écart constaté entre l'offre remise initialement (hors procédure de régularisation) et l'offre signée entraînerait le rejet de celle-ci.

5.2 - Échantillons

Le soumissionnaire remet, gratuitement, les échantillons listés ci-dessus au moment du dépôt de son offre

Les échantillons doivent être obligatoirement physiques et matériels ; aucun échantillon dématérialisé ne sera accepté.

Toute offre dépourvue d'au moins un des échantillons sera considérée comme incomplète et donc irrégulière.

Le ou les colis devront contenir un bon de livraison détaillant le contenu afin de permettre l'identification des échantillons.

Dans la mesure du possible, chaque échantillon devra être clairement identifié par une étiquette mentionnant le nom du soumissionnaire, le numéro du lot et sa référence.

L'attributaire ne pourra demander la restitution de ses échantillons qui serviront d'étalon de référence notamment dans les opérations de vérification prévues au Cahier des Clauses Particulières.

Les échantillons non retenus pourront être récupérés par les candidats dans un délai de 15 jours suivant la notification du marché. Passé ce délai, ils seront détruits. Si les échantillons ont été détériorés lors de l'analyse, aucune réclamation ne pourra être formulée à l'encontre du pouvoir adjudicateur.

6 - Examen des candidatures et des offres

6.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours francs.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Si le candidat pressenti ne peut produire ces pièces et certificats dans le délai fixé, son offre sera rejetée par l'administration et la Personne publique s'adressera au candidat placé en deuxième position au classement final des offres.

Pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an à la date de remise des offres, un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises devra être fourni à la Personne publique.

Les candidats établis à l'étranger produiront les documents équivalents dans leur pays d'origine ou une déclaration sous serment.

Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes ne seront pas déclarées recevables.

6.2 - Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Le pouvoir adjudicateur vérifie que les offres sont régulières, acceptables et appropriées.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur décide de procéder à une régularisation des offres irrégulières, celle-ci ne pourra avoir pour effet de modifier ses caractéristiques substantielles.

Toute offre étant régulière, acceptable et appropriée est analysée dans les conditions définies par l'article suivant.

6.3 - Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés sur un total de **100 points** énoncés ci-dessous, sera retenue.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

LOT 1	
CRITÈRE 1	VALEUR TECHNIQUE (60 points)
Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :	
<ul style="list-style-type: none">- 1. L'adéquation des ressources mises à disposition pour exécuter les prestations objets du marché (effectifs et qualifications de l'équipe dédiée) (20 points) ;- 2. La pertinence de la méthodologie de travail déployée pour garantir la qualité des prestations objets du marché dans les délais indiqués (20 points) ;	
Le candidat devra impérativement indiquer ses éléments de réponse dans un document qu'il intitulera « mémoire technique ».	
<ul style="list-style-type: none">- 3. La qualité des échantillons datant de moins de 5 ans pour les supports suivants (20 points) :<ul style="list-style-type: none">• 2 magazines quadri, comprenant 28 pages minimum, imprimé sur un papier mat ou demi mat 80g ou approchant ;• 2 brochures quadri pour une quantité supérieure à 100 000 exemplaires.	

LOT 1	
CRITÈRE 2	DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE (10 points)
Ce critère sera apprécié au regard de :	
<ul style="list-style-type: none">- La qualité de la démarche environnementale de l'entreprise concernant les gammes de produits et la livraison utilisées en lien avec l'objet du marché (10 points) ;	
Attention : il est rappelé au candidat qu'il ne s'agit pas de présenter sa politique générale au regard de l'ensemble de son activité et indistinctement applicable à l'ensemble de ses marchés, mais les actions, générales ou particulières, en lien avec l'objet ou les conditions propres au présent marché.	

LOT 1	
CRITÈRE 3	PRIX (30 points)

Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :

- 1. Détail Quantitatif Estimatif communiqué (15 points)
- 2. Détail Quantitatif Estimatif non communiqué (15 points)

- Détail quantitatif estimatif communiqué

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du détail quantitatif estimatif public :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si P_{mini} est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 15 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

- Détail quantitatif estimatif non communiqué

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du détail quantitatif estimatif non communiqué :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si P_{mini} est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 15 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

LOT 2	
CRITÈRE 1	VALEUR TECHNIQUE (60 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. L'adéquation des ressources mises à disposition pour exécuter les prestations objets du marché (effectifs et qualifications de l'équipe dédiée) (20 points) ; - 2. La pertinence de la méthodologie de travail déployée pour garantir la qualité des prestations objets du marché dans les délais indiqués (20 points) ; <p>Le candidat devra impérativement indiquer ses éléments de réponse dans un document qu'il intitulera « mémoire technique ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3. La qualité des échantillons datant de moins de 5 ans pour les supports suivants (20 points) : <ul style="list-style-type: none"> • 2 brochures minimum quadri, comprenant une couverture 4 pages sur papier couché mat ou brillant 150g ou approchant, et un intérieur de 8 à 16 pages imprimée sur un papier couché mat ou brillant 115g ou approchant pour une quantité supérieure à 1.000 exemplaires ; • 1 affiche quadri 40 cm x 60 cm ; • 2 dépliants minimum 3 volets minimum ; • 1 brochure ou dépliant sur papier de création. 	

LOT 2	
CRITÈRE 2	DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE (10 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de la démarche environnementale de l'entreprise concernant les gammes de produits et la livraison utilisées en lien avec l'objet du marché (10 points) ; <p>Attention : il est rappelé au candidat qu'il ne s'agit pas de présenter sa politique générale au regard de l'ensemble de son activité et indistinctement applicable à l'ensemble de ses marchés, mais les actions, générales ou particulières, en lien avec l'objet ou les conditions propres au présent marché.</p>	

LOT 2	
CRITÈRE 3	PRIX (30 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. Détail Quantitatif Estimatif communiqué (15 points) - 2. Détail Quantitatif Estimatif non communiqué (15 points) 	

- Détail quantitatif estimatif communiqué

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du détail quantitatif estimatif public :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 15 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

- Détail quantitatif estimatif non communiqué

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du détail quantitatif estimatif non communiqué :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 15 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

LOT 3	
CRITÈRE 1	VALEUR TECHNIQUE (60 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. La cohérence de la méthodologie générale d'intervention pour exécuter les prestations objet du marché (30 points) ; - 2. La pertinence de la réponse à l'étude de cas. (20 points) ; <p>Le candidat devra impérativement indiquer ses éléments de réponse dans un document qu'il intitulera « mémoire technique ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3. La qualité des échantillons datant de moins de 5 ans, IMPRIMÉS (avec visuel), pour les matières suivantes (10 points) : <ul style="list-style-type: none"> • PVC toilé ou approchant ; • PVC toilé micro perforé ou approchant ; • type « dispa » ou équivalent éco-responsable ; • plastique alvéolé ou approchant ; • type « dibond » ou approchant ; • PVC blanc ou approchant ; • carton plume ou approchant. • polyester maille drapeau • intissé 150g 	

LOT 3	
CRITÈRE 2	DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE (10 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de la démarche de valorisation des déchets issus des supports de signalétique réalisés par le prestataire (10 points) ; 	

LOT 3	
CRITÈRE 3	PRIX (30 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détail Quantitatif Estimatif (20 points) - Estimatif financier correspondant à l'étude de cas (10 points) 	

- Détail quantitatif estimatif

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du détail quantitatif estimatif :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 20 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

- Estimatif financier correspondant à l'étude de cas

La formule suivante sera appliquée sur le montant total de l'estimatif financier :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 10 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

LOT 4	
CRITERE 1	VALEUR TECHNIQUE (60 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1. La cohérence de la méthodologie générale d'intervention pour exécuter les prestations objet du marché (30 points) ; - 2. La pertinence de la réponse à l'étude de cas. (20 points) ; <p>Le candidat devra impérativement indiquer ses éléments de réponse dans un document qu'il intitulera « mémoire technique ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3. La qualité des échantillons datant de moins de 5 ans, IMPRIMÉS (avec visuel), pour les matières suivantes (10 points) : <ul style="list-style-type: none"> • PVC toilé ou approchant ; • PVC toilé micro perforé ou approchant ; • type « dispa » ou équivalent éco-responsable ; • plastique alvéolé ou approchant ; • type « dibond » ou approchant ; • PVC blanc ou approchant ; • carton plume ou approchant. • polyester maille drapeau • intissé 150g 	

LOT 4	
CRITÈRE 2	DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE (10 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de la démarche de valorisation des déchets issus des supports de signalétique réalisés par le prestataire (10 points) ; 	

LOT 4	
CRITÈRE 3	PRIX (30 points)
<p>Ce critère sera apprécié au regard du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détail Quantitatif Estimatif (20 points) - Estimatif financier correspondant à l'étude de cas (10 points) 	

- Détail quantitatif estimatif

La formule suivante sera appliquée sur le montant total du **détail quantitatif estimatif** :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 20 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

- Estimatif financier correspondant à l'étude de cas

La formule suivante sera appliquée sur le montant total de l'estimatif financier :

La note maximale est attribuée à l'offre la moins élevée. Si Pmini est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :

$N = P_{\text{mini}} \times 10 / P$, arrondie aux deux décimales les plus proches

Dans le cas où l'analyse ne concernerait qu'une seule candidature, l'appréciation de ce critère ne pourra être réalisée comparativement aux offres d'autres candidats. L'offre financière de l'unique candidat sera néanmoins jugée satisfaisante si elle est compatible avec les crédits alloués à cette prestation. Compte tenu de la méthodologie de notation adoptée, l'offre financière de l'unique candidat obtiendra la totalité des points prévus pour ce critère.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours calendaires.

7 - Demandes de renseignements complémentaires en cours de consultation et modifications de détail du DCE

7.1 - Demandes de renseignements complémentaires en cours de consultation

Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir au plus tard 10 jours francs avant la DLRO une demande écrite sur le profil d'acheteur du Département :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons>

Les renseignements complémentaires seront communiqués, via cette même plateforme 6 jours francs au plus tard avant la date limite de réception des offres, aux opérateurs économiques ayant retiré un DCE :

Dans le cadre de l'utilisation de la messagerie sécurisée de la plateforme de dématérialisation, pour apporter des réponses aux éventuelles questions posées par des sociétés ou informer les candidats de toutes modifications intervenant en cours de procédure du présent marché, une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam qui pourraient nuire à leur bonne information.

7.2 - Modifications de détail du DCE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours francs avant la DLRO, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

8 - Modalités de remise des plis

Le pouvoir adjudicateur impose aux opérateurs économiques une réponse électronique, exception faite de la fourniture des échantillons exigés au titre de l'offre.

Tout pli papier (hors échantillons) qui serait remis dans le cadre de la présente consultation sera rejeté.

Les opérateurs économiques se référeront à l'annexe n°1 du présent règlement de la consultation précisant les modalités de remise des plis dématérialisés.

Chaque opérateur économique devra remettre ses échantillons par tout moyen permettant d'attester une date certaine quant aux date et heure de réception par le pouvoir adjudicateur.

Les échantillons devront être remis, sous pli cacheté, à l'adresse suivante :

Envoi postal :

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Direction de l'Achat Public et des Marchés
Service de la stratégie des achats et du contrôle des marchés
Hôtel du Département

Dépôt physique :

Direction de l'achat public et des marchés
Service de la stratégie des achats et du contrôle des marchés
(Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)
Hôtel du Département
4ème étage – Bureaux 457/458/459
21-29 avenue du Général de Gaulle à Créteil

Les mentions suivantes doivent figurer sur le pli :

Le nom et l'adresse de l'opérateur économique
Le numéro de référence du marché public
L'intitulé du marché public
Le n° et l'intitulé du lot du marché public
NE PAS OUVRIR

Le pli est acheminé par l'opérateur économique sous sa seule responsabilité et à ses frais.

Tout pli remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites de réception des offres ne seront pas retenus.

Transmission d'une copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « **Copie de sauvegarde** », ainsi que l'intitulé du marché et le nom de l'entreprise.

Si l'offre électronique transmise n'a pas pu être ouverte par le Pouvoir adjudicateur, celui-ci procédera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des offres.

9 - Délais et voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Melun
43 rue du Général de Gaulle
Case postale 8630
77008 Melun Cedex

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du Tribunal administratif de Melun. Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Melun de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.